



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATIONS**

Envoyé en préfecture le 22/02/2023
Reçu en préfecture le 22/02/2023
Publié le
ID : 033-200070092-20230220-B_2023_02_025-DE

SÉANCE DU 20 FÉVRIER 2023

B-2023-02-025 - 1/2

Nombre de conseillers composant le Bureau Communautaire : 16

Date de convocation : 14/02/2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt février à 14 H 30, le Bureau communautaire s'est réuni, en la salle du conseil en Mairie de Libourne, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président

Absents :

Patrick MERCIER, Sébastien LABORDE

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

GEMAPI

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DSIL2023 : BASSIN DE BEAUSÉJOUR - RÉHABILITATION LAMINAGE DE CRUES SUR LE RUISSEAU DE LA GANNE À LIBOURNE

Sur proposition de Jean-Claude ABANADES, Conseiller délégué en charge de la GEMAPI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
 Vu les statuts de la Communauté d'agglomération du Libournais ;
 Vu la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2023 visant à soutenir les projets d'investissement des collectivités pour le développement écologique des territoires et la qualité du cadre de vie,

Considérant que le lieu-dit Grand Beauséjour nécessite des aménagements afin de contenir les inondations,

Considérant les objectifs de ce projet d'optimisation de la zone de stockage de la zone d'expansion de crue, de renaturation du cours d'eau et d'amélioration paysagère,

Considérant le programme de réalisation des travaux en 2023,

Considérant le budget prévisionnel estimatif du projet d'un montant de 291 403 € HT

Considérant le plan de financement prévisionnel de l'opération :

Cheminement doux au lac des Dagueys – Phase 3 – 291 403 € HT				
DEPENSES		RECETTES		
Maîtrise d'oeuvre	29 411,00 €	DSIL 2023	90 000,00 €	30,90 %
Travaux de Terrassement	129 721,00 €	Autofinancement	201 403,00 €	69.10 %
Travaux de plantation et paysagisme	106 025,00 €			
Travaux d'ouvrage hydraulique	9 346,00 €			
Entretien 2 ans	16 900,00 €			
Total	291 403,00 €	Total	291 403,00 €	100,00 %

Après en avoir délibéré,
 Et à l'unanimité (14 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- solliciter la DSIL 2023 à hauteur de 30,9 % du coût de l'opération,
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à cette demande d'aide financière ;
- autoriser la perception de l'aide financière qui pourra être accordée.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, mise en ligne sur le site de La Cali le
 Fait à Libourne **23 février 2023**

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
 Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
 Philippe BUISSON, Président
 de la Communauté d'Agglomération du Libournais

